

Montpellier, lundi 10 septembre 2018

Aménagement numérique

Etat des lieux du déploiement numérique et de la qualité de la couverture téléphonique mobile dans l'Hérault

Suite à la première conférence nationale des territoires du 17 juillet 2017 qui fixait l'objectif d'un accès au bon haut débit¹ pour tous en 2020, le préfet de l'Hérault a fait dresser un état des lieux précis de la couverture numérique et téléphonique du département. L'étude est réalisée par la DDTM34 en lien avec le Conseil départemental et l'opérateur Orange. A ce jour :

- **80 % des logements héraultais ont un accès à internet au haut débit** et 30 % au très haut débit ;
- **plus de 20 % des ménages sont déjà raccordables par la fibre optique ;**
- **27 % du territoire ne bénéficie pas encore d'une couverture de téléphonie mobile suffisante.**

Cette étude a aussi pour objectif de permettre de mieux appréhender les enjeux du déploiement de cette technologie, déterminante pour le futur du développement économique et social des territoires. Ces informations sont consultables sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.herault.gouv.fr/> (rubriques : publication/documentation/l'aménagement numérique dans l'Hérault).

L'Etat et le Conseil départemental en lien avec l'ARCEP², Covage³ et les opérateurs privés sont mobilisés pour atteindre un objectif ambitieux, dépassant les exigences nationales, et permettre à tous les habitants de l'Hérault de bénéficier du très haut débit grâce à la fibre optique d'ici 2022.

Avec le déploiement du numérique, qui constitue la nouvelle infrastructure du 21ème siècle, l'objectif est bien de réduire la fracture territoriale en donnant accès à tous à cette technologie. Le préfet invite les intercommunalités en lien avec les communes à prendre connaissance de cet état des lieux qui est détaillé à l'échelle de leur territoire et a demandé à ses services d'en faciliter la mise en œuvre.

¹ Correspond à un débit minimum de 8Mbits/s

² Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

³ Société déléataire de service public en charge du déploiement de la fibre optique pour le compte du Conseil départemental